

biodiversité & paysage

Zones humides et aménagements

pour en savoir plus :

Documents techniques & références

Guide « Les rivières du département de l'Eure : des cours d'eau et une diversité à préserver » / Département de l'Eure / www.eureenligne.fr

Guide « Protection et gestion des rivières du secteur Seine-aval » / Chap. 6 Végétation des berges / Agence de l'eau Seine Normandie / www.eau-seine-normandie.fr

Guide « Gestion de la végétation des bords de cours d'eau » rubrique Eau, nature et aménagement du territoire Agence de l'eau Rhin Meuse / www.eau-rhin-meuse.fr

Plan d'actions pour les paysages / Agglopolys 1 rue honoré de Balzac 41000 Blois / www.agglopolys.fr
j.dumont@agglopolys.fr

Contrats de bassin du syndicat d'entretien du bassin du Beuvron et syndicat mixte du bassin de la Cisse et de ses affluents

Adresses utiles

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron / Place de l'Hotel de ville BP 11 41250 Bracieux / T 02 54 46 49 67
www.bassin-du-beuvron.com / Marcelline Charpentier, animatrice du contrat territorial de bassin du Beuvron
charpentier.sebb@orange.fr (plaquette sur la jussie disponible sur le site : www.bassin-du-beuvron.com)

Syndicat mixte du bassin de la Cisse et de ses affluents / 4 rue du Bailli 41 190 Herbault
T 02.54.46.25.78 / smbcisse@orange.fr

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux / 1 rue Honoré de Balzac 41000 Blois / T 02 54 46 09 42 www.paysdeschateaux.fr

Syndicat de Pays Beauce Val de Loire / 9 Grande Rue 41290 Oucques / T 02 54 89 71 77

CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement) / 34 Avenue du Maréchal Maunoury 41000 Blois / www.cdpne.org / cdpne@wanadoo.fr / T 02 54 51 56 70

CAUE 41 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher) / 34 avenue Maunoury 41000 Blois / www.caue41.fr / T 02 54 51 56 50

Agence de l'eau Loire-Bretagne / 9 avenue de Buffon CS 36339 45063 Orléans Cedex 2 / T 02 38 51 73 73
www.eau-loire-bretagne.fr



Berges et accessibilité

Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)

34, rue de la Villette 41000 Blois | T 02 54 56 51 58

retrouvez l'ensemble des fiches biodiversité et paysage sur :
www.scot-blaisois.fr et www.paysdeschateaux.fr



Les cours d'eau et leurs berges sont des corridors biologiques essentiels à la préservation de la biodiversité.

Ce sont également des éléments du paysage à forte valeur identitaire trop souvent inaccessibles au sein des vallons. En effet, les berges sont généralement des propriétés privées et leur accès est rendu difficile, voire impossible en dehors des ponts.



Comment agir ?

La réalisation de cheminements publics sur certaines portions de rivière associée à une gestion durable des berges permettrait aux habitants de s'approprier ce patrimoine et d'en assurer la pérennité.

Planifier

La mise en place d'un espace public en bordure de cours d'eau nécessite généralement une étude spécifique permettant de **planifier le projet communal à long terme** en accord avec les partenaires concernés.

Il s'agira notamment de définir les moyens les plus appropriés pour acquérir le terrain nécessaire :

. Soit dans le cadre d'un nouveau quartier avec la mise en place d'une réserve foncière en fond de parcelle dédiée à cet usage.

. Soit en engageant des négociations amiables avec les propriétaires privés de secteurs construits, voire la préemption dans certains cas particuliers (emplacements réservés dans le cadre des PLU)

Note : les agriculteurs ont l'obligation de maintenir une bande enherbée de 5m de large le long des cours d'eau qui avec leur accord peut servir de chemin.

*Ripisylve : Formations végétales spontanées spécifiques aux bords des cours d'eau.

* Helophyte : Une plante est dite « helophyte » quand elle est toujours enracinée sous l'eau ou en grande partie sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et feuilles sont aériennes

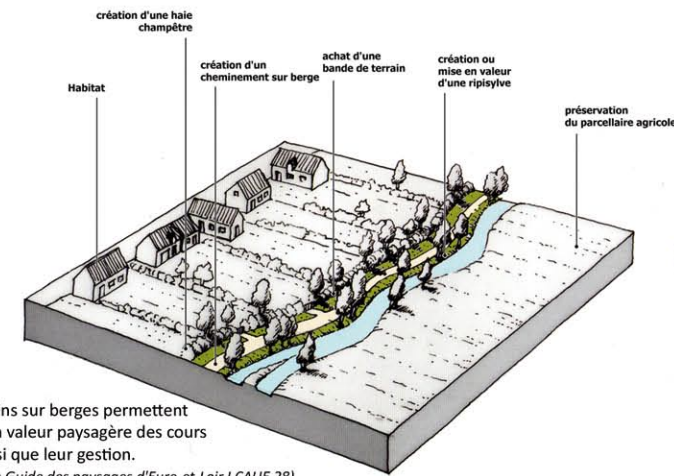
Aménager et entretenir

L'accompagnement paysager du cheminement doux sur berge doit se mettre **au service du milieu naturel** en favorisant la ripisylve*. Ce cortège floristique est indispensable au bon fonctionnement de la rivière. Il assure la préservation de la biodiversité, le maintien des berges et de l'épuration de l'eau.

On s'inspirera donc de la flore locale pour aménager les berges et notamment pour les stabiliser (tressage de saules ou fascinage d'hélophytes*).

Une fois installée, il faut laisser la végétation se développer naturellement. L'entretien de la ripisylve n'est nécessaire que ponctuellement et de préférence en période hivernale. Son objectif est d'assurer les activités humaines (navigation, pêche, promenade, ...) et de maintenir une alternance d'ombre et de lumière sur le cours d'eau afin de favoriser la diversité des espèces.

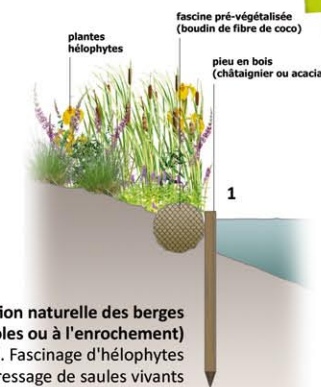
Certaines espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon ou la Jussie, introduites volontairement ou accidentellement, ont la faculté de se multiplier au détriment des espèces locales, notamment dans les zones remaniées par l'homme. Elles sont peu efficaces pour le maintien des berges et appauvrissent la diversité du milieu.



Les chemins sur berges permettent la mise en valeur paysagère des cours d'eau ainsi que leur gestion. (Illustration Guide des paysages d'Eure-et-Loir I CAUE 28)



La typologie du cheminement doit s'adapter aux différents milieux que le cours d'eau traverse et à son usage. D'une manière générale on privilégiera les revêtements perméables simples de type terre battue, stabilisé ou encore platelage de bois (non exotique).



La stabilisation naturelle des berges (une alternative aux tôles ou à l'engrochement)
1. Fascinage d'hélophytes
2. Tressage de saules vivants



Les + pour la biodiversité & le paysage :

- > Protection et mise en valeur du milieu aquatique
- > Facilite la gestion durable des berges
- > Découverte du patrimoine paysager local lié à l'eau

Le coût :

- Stabilisation naturelle :
- . fascinage d'hélophytes : 20 à 30 € HT/ml
 - . tressage de saules vivants : 60 € HT/ml
- Entretien des berges par débroussaillage sélectif :
- . pour une bande de moins de 2 m de large : 2,50 € HT/ml de rivière
 - . pour une bande de 2 à 4 m de large : 4,50 € HT/ml de rivière